



Conférence du 14 mars 2016

Tribunal de Commerce de Paris
Bulletin d'inscription

Le droit coopératif : source d'inspiration du droit des sociétés ?

David Hiez Professeur en droit civil à l'Université de Luxembourg
david.hiez@uni.lu

Le droit des sociétés est traversé depuis des décennies par des débats qui reflètent les hésitations quant à la place de l'entreprise dans l'économie et, plus fondamentalement, sur ce qu'est une entreprise.

Que ce soit de façon technique sur l'opposition du fondement contractuel et institutionnel de la société, ou plus substantiellement sur la *corporate governance* ou l'implication des salariés, les deux aspects inter-agissant dans un jeu de miroir, le droit des sociétés cherche un nouvel équilibre. La crise de 2008-2009 a suscité une prise de distance de nombreux grands patrons et d'économistes reconnus et éloigné le curseur du virtuel dans lequel la société commerciale s'était engagée. Mais les forces d'inertie sont nombreuses et, passées les alertes les plus criantes, elles ont remis ces doutes dans le grenier des humanismes et repris, pour l'essentiel, leurs antennes.

La marque législative la plus tangible ces dernières années des doutes ravivés en 2008 a consisté dans la mise à l'honneur de ce qu'il est convenu d'appeler l'économie sociale et solidaire.

Du côté juridique, seules les coopératives peuvent retenir l'attention du juriste spécialisé en droit des sociétés.

Les fondations sont vraiment trop éloignées, les mutuelles trop spécifiques par leur activité, et les associations disposent d'un droit lacunaire à l'endroit de son organisation et de son fonctionnement économique.

Il me semble donc que le droit des coopératives mériterait d'être mieux connu des juristes d'affaire (comme c'est le cas dans certains autres pays).

D'une part, il éclaire le droit des sociétés par ses mécanismes différents.

D'autre part, il permet de ne pas perdre de vue qu'il n'existe pas qu'un seul modèle économique de l'entreprise, ce qui pourrait bien servir dans un avenir plus ou moins proche.

L'essentiel est donc d'abord de mieux en connaître les ressorts, loin des préjugés et des slogans médiatiques.

I l'organisation interne de la coopérative

A Une vie centrée sur le sociétariat

B Une organisation soucieuse de faire une place à tous les membres

C Une organisation toujours en mouvement: la place des investisseurs, des salariés...

II La vie financière de la coopérative

A Une entreprise acapitalistique?

B Les mots et les choses: profits, bénéfices, excédents

C Que faire de tout cet argent?

III La coopérative et son environnement

A Fiscalité

B Coopération entre coopératives

C La place de la communauté

A proprement parler, l'intérêt de l'interrogation que nous proposons de mener ensemble commence maintenant, puisqu'il n'était pas pensable de suggérer des inspirations avant de connaître un peu ce que recouvre le droit coopératif. Mais il n'est pas question d'y chercher des recettes toutes faites pour des situations ou contextes différents. Son apport le plus précieux est plutôt de susciter des questions, auxquelles il ne fournit pas toujours de réponse satisfaisante d'ailleurs. Nous en esquissons quelques-unes en guise de conclusion:

Quelle est la forme la plus adéquate de la participation de la société commerciale à la communauté?
La société commerciale n'est-elle mue que par la concurrence dans un monde où la concurrence libre et parfaite n'existera jamais?

Qu'est-ce que la société doit offrir à ses dirigeants pour qu'il la dirige au mieux?

Y-a-t-il un lien entre transmission de l'entreprise et sa valeur capitalistique?

Qu'est-ce qu'une société = la société unipersonnelle est-elle une société?

Quelques idées simples pour en savoir plus :

- La dernière chronique d'actualité: JCP E n° 50, 10 Décembre 2015, 1607 ; JCP E n° 51-52, 15 Décembre 2015, 1623
- S'abonner gratuitement à une lettre mensuelle d'information sur le droit de l'économie sociale et solidaire: <http://goo.gl/forms/GO1o5S4SPI>
- D. Hiez, Coopératives Création Organisation Fonctionnement, Delmas, 2013; nouvelle édition à paraître en 2016 chez Dalloz, collection Références.